

## IDÉES

### Fiscalité : et si on luttait d'abord contre la fraude ?

**La fraude fiscale représente chaque année entre 29 et 40 milliards d'euros. le préjudice lié à la fraude aux prestations de la branche famille du régime général est estimé à 170 millions d'euros en 2008. Ce sont pourtant ces dernières qui ont reçu toute l'attention du gouvernement.**

Par Thibault Gajdos, CNRS et Thibault Gajdos, CNRS - Groupement de recherche en économie quantitative d'Aix-Marseille • Publié le 22 novembre 2010 à 15h40 - Mis à jour le 22 novembre 2010 à 15h40

Le président de la République, Nicolas Sarkozy, a décidé d'engager un vaste débat sur la fiscalité. Le fameux "bouclier" aura donc au moins eu la vertu de rendre évidente la nécessité de la réforme profonde d'un système fiscal devenu incompréhensible, inefficace et injuste.

La fraude en est une illustration spectaculaire. Selon un rapport du Conseil des prélèvements obligatoires de 2007, elle représente chaque année entre 29 et 40 milliards d'euros. Mais le montant des irrégularités détectées est plus faible (16 milliards d'euros, pénalités incluses en 2008).

Pour ne rien arranger, moins de la moitié de ces sommes dues sont effectivement perçues. A titre de comparaison, le préjudice lié à la fraude aux prestations de la branche famille du régime général - allocations familiales, prestation d'accueil du jeune enfant (Paje), revenu minimum d'insertion (RMI), allocation de parent isolé (API) - était estimé à 170 millions d'euros en 2008 (environ 150 fois moins). Ce sont pourtant ces dernières qui ont reçu toute l'attention du gouvernement.

Est-il si difficile de lutter contre la fraude fiscale ? Une étude menée par Henrik Kleven, Martin Knudsen, Claus Thustrup Kreiner, Søren Pedersen et Emmanuel Saez au Danemark ("*Unwilling or Unable to Cheat ? Evidence from a Tax Audit Experiment in Denmark*", *Econometrica*, à paraître) permet d'en douter. Ces économistes ont sélectionné un échantillon représentatif de 40 000 contribuables, dont ils ont étudié le comportement en 2007 et 2008.

L'échantillon a été divisé aléatoirement en deux groupes. En 2007, tous les membres du premier groupe ont fait l'objet d'un contrôle fiscal, tandis que les membres du second groupe n'ont pas été contrôlés. En 2008, certains contribuables, choisis au hasard, ont reçu une lettre leur annonçant qu'ils seraient contrôlés avec une probabilité donnée.

Les auteurs ont d'abord constaté que la fraude concernait essentiellement les revenus déclarés par les individus, alors que le taux d'évasion fiscale concernant les revenus déclarés par des tiers est faible (inférieur à 1 %). Puis l'analyse des déclarations de 2008 a permis d'établir que le fait d'avoir subi un contrôle dans le passé réduit la propension à frauder : les individus ayant fait l'objet d'un contrôle réévaluent à la hausse la probabilité d'être contrôlés, ce qui les dissuade de frauder.

Cette interprétation est confirmée par le fait que les contribuables ayant reçu des lettres leur annonçant qu'ils seraient contrôlés avec une certaine probabilité fraudent d'autant moins que cette probabilité est élevée.

Cette étude suggère deux pistes pour lutter contre l'évasion fiscale. D'une part, il faut que la mise en oeuvre des contrôles soit plus efficace et garantisse que toutes les catégories de contribuables soient exposées à un risque significatif de contrôle. Cela n'est pas le cas en France, comme l'a noté la Cour des comptes dans son rapport 2010. D'autre part, il faut étendre le champ des revenus qui font l'objet d'une déclaration par des tiers. L'efficacité et l'équité de notre fiscalité le valent bien.

**Thibault Gajdos** (chercheur au CNRS), **CNRS** (- Groupement de recherche en économie quantitative d'Aix-Marseille) et **Thibault Gajdos, CNRS - Groupement de recherche en économie quantitative d'Aix-Marseille**